

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2018-10-325**

**Objet : Politiques contractuelles  
Signature d'un contrat territorial 2018-2021 avec la Région Occitanie**

Séance du 15 octobre 2018

Date de convocation : 5 octobre 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 30 titulaires et/ou suppléants + 3 avec voix consultative

Membres votants présents : 28

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 9 M. CRAUSTE pour Mme DUGARET, M. BERNARD à M. PENIN, M. MAUMEJEAN à Mme NEPOTY, M. TRAUULET à M. CAMPOS, M. TICHET à Mme CHRISTOL, Mme CHOPARD à M. DENAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. CERDA à M. JULIEN, M. SAUZEDE à Mme MARTIN.

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : Mme CLAUDEL à M. MEGIAS (Communauté de communes différentes)

Nombre total de voix : 37

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Saussines.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Olivier PENIN, , Christine ROUVIERE , Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Jean Claude CAMPOS, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Gérard DUPLAN, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Véronique MARTIN, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER François GRANIER,

**Suppléants avec voix délibérative :** Françoise DUGARET, Marielle NEPOTY, Daniel JULIEN,

**Suppléants sans voix délibérative :** Marie José DOUTRES, Michel FEBRER

**Présence de** (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVALE, Jacques GRAVEGEAL

**Absents excusés :**

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Claudette BRUNEL, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Annick CHOPARD, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Jean François LAURENT, Freddy CERDA, Philippe GRAS, Agnès NECTOUX, Isabelle DEBRIE, André SAUZEDE, Jean Pierre BONDOR, Jean Michel ANDRIUZZI, Caroline BRESCHIT

**Exposé :**

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021 le Conseil Régional d'Occitanie a affirmé la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, les services de la Région Occitanie sont venus présenter le 4 avril 2018 aux PETR du Gard le cadre de la nouvelle politique de contrats territoriaux.

Il s'agit d'adopter un contrat cadre sur des thématiques et enjeux partagés entre le PETR, les départements et la Région qui sera ensuite décliné par le financement d'opérations en lien lors de programmations annuelles.

Le contrat territorial peut concerner l'ensemble des politiques régionales à destination des territoires, tels que :

- le développement économique, l'innovation, l'économie circulaire, l'enseignement supérieur, la recherche, la formation, la mobilité et l'intermodalité, le numérique, la transition écologique et énergétique, le logement, la santé, la culture, le tourisme, le sport, la petite enfance, les espaces publics... - Des crédits spécifiques seront par ailleurs mobilisés par la Région Occitanie en fonctionnement et investissement pour le soutien à l'ingénierie et le financement d'opérations d'innovation territoriale.

Conformément à la gouvernance définie par la Région Occitanie, le contrat cadre du PETR Vidourle Camargue a été élaboré par les comités techniques et de pilotage du 15 mai 2018 et du 05 octobre 2018. Ces comités ont associé aux travaux préparatoires, les techniciens (comité technique) et élus (comité de pilotage) du PETR, des Départements, des EPCI du territoire et de la Région Occitanie.

Lors de ces travaux ont été identifiés les enjeux et objectifs suivants :

**Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie**

Mesure 1.1.a : Mise en valeur des espaces publics

Mesure 1.1.b : Renforcement des Bourgs-Centres

Mesure 1.2.a : Garantir l'accessibilité des bâtiments publics

Mesure 1.2.b : Maintien et développement des services de proximité

Mesure 1.2.c : Développement des équipements sportifs et leurs annexes

**Enjeu 2 : Mobilité**

Mesure 2.1.a : Mise en place de pôles d'échange multimodaux, développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire

**Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive - Valoriser les ressources locales**

Mesure 3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines

Mesure 3.1.b : Création et développement d'aménagements touristiques

**Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique**

Mesure 4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovations et les productions d'énergies de sources renouvelables

**Enjeu 5 : Innovation et Attractivité**

Mesure 5.1.a : Développement des itinérances et mobilités

Mesure 5.1.b : Développement d'une politique alimentaire locale et de l'utilisation des produits locaux dans la Restauration Hors Domicile

Sur la base des éléments énoncés, **il est proposé au Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue :**

- **D'adopter** le contrat cadre du contrat territorial régional 2018-2021
- **D'autoriser le Président** à signer le contrat cadre du contrat territorial régional 2018-2021
- **D'autoriser le Président** à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération

**Résultat du vote :**

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président**  
**Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul